



Avec la loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'État a confié la mise en œuvre des politiques économiques aux régions qui se sont ainsi dotées de Schémas Régionaux de développement Économique (SRDE). Défini comme point de rencontre entre les priorités régionales découlant du SRDE et les ambitions économiques des territoires, le Plan Local de Développement Économique en est la traduction locale.

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

INNOVATION

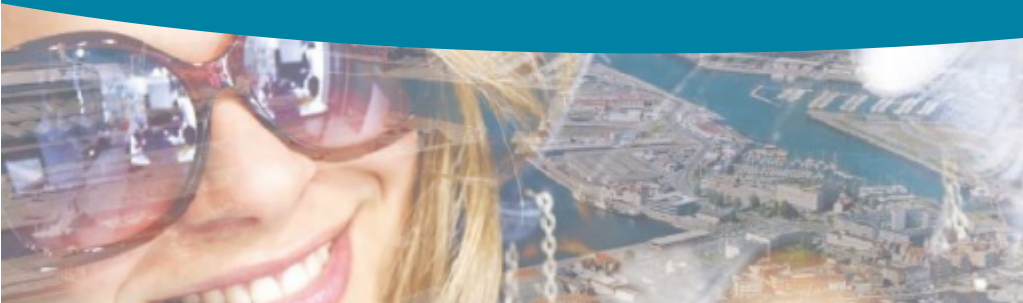
IMMOBILIER ÉCONOMIQUE ET PARCS D'ACTIVITÉS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

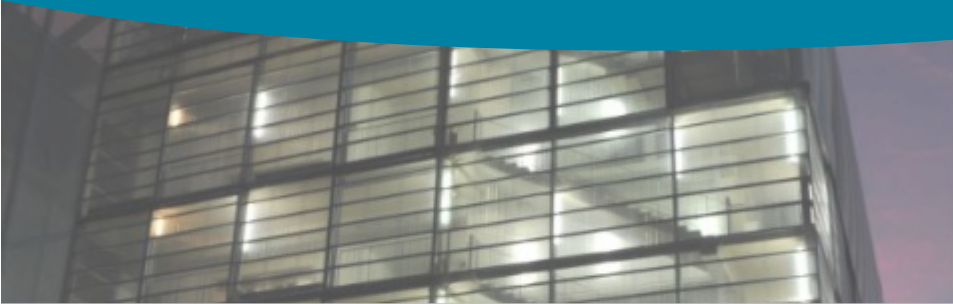
PROMOTION DU TERRITOIRE



AIDES AUX ENTREPRISES

ENTREPRENEURIAT

TOURISME



DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

